



PRÉFET DE LA CREUSE

Préfecture  
Secrétariat Général aux Affaires  
Départementales  
Pôle des Procédures d'Intérêt  
Public  
Affaire suivie par  
Thierry REMUZON  
Tél : 05 55 51 58 80  
thierry.remuzon@creuse.gouv.fr

Guéret, le 1<sup>er</sup> FEV. 2012

Madame la Présidente,

Par courriers en date des 6 et 9 janvier 2012, vous appelez à nouveau mon attention sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un ancien terril situé sur le territoire de la commune de Lavaveix-les-Mines.

En complément des informations que je vous ai déjà apportées sur ce sujet, je suis en mesure de vous apporter les précisions suivantes :

- que les projets d'implantation de centrales photovoltaïques au sol qui font l'objet de demandes de permis de construire tant à Lavaveix-les-Mines qu'à Saint-Médard-la-Rochette sont bien distincts ;
- qu'ils ne sont pas portés par les communes (propriétaires des terrains concernés), mais par deux sociétés privées : SUNNPROD SARL (représentée par M. Daniel BOUR) en ce qui concerne Lavaveix-les-Mines, et SUNNPROD 2 SARL (représentée par M. Frédéric AZÉMARD) en ce qui concerne Saint-Médard-la-Rochette, l'une et l'autre de ces deux SARL ayant leur siège au 2 ter, rue Louis Armand, 75015 - PARIS ;
- que ces deux dossiers feront l'objet d'une instruction et d'une décision spécifiques.

D'une manière plus générale, je vous confirme qu'il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les relations qui peuvent exister entre ces opérateurs et les communes - et ce d'autant que les terrains précités relèvent juridiquement de leurs patrimoines privés respectifs. Il existe, en effet, un principe de libre administration des collectivités décentralisées qui limite l'intervention du représentant de l'Etat au seul exercice du contrôle de légalité de leurs actes - ce qui exclut donc toute appréciation en opportunité. Je note, au cas particulier, que le conseil municipal de Lavaveix-les-Mines s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une promesse de bail emphytéotique qui lui a été soumise à l'occasion de sa séance du 28 septembre 2010.

S'agissant du principe de transparence que vous appelez de vos vœux, il trouvera son application lors de l'ouverture des enquêtes publiques à venir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,

Philippe NUCHO

Madame Mireille CONCHON  
Présidente de l'Amicale des Buttes  
de Lavaveix-les-Mines  
1, chemin des Violettes  
23130 - LAVAVEIX-LES-MINES